



CHARTRE DE BIENVEILLANCE

Les êtres comptent toujours plus que les choses ou que les actes

Cette charte a pour projet de promouvoir le mieux être des résidents/patients, tout en donnant aux soignants un cadre de travail serein et motivant

I. RESPECT DES REGLES GENERALES D'INTIMITE ET DE COURTOISIE

- 1- Toujours frapper à la porte avant d'entrer dans la chambre
- 2- Respecter les règles de politesse et de courtoisie habituellement en usage
- 3- Respecter le vouvoiement
- 4- Respecter l'intimité pendant la toilette et les soins

II. RESPECT INDIVIDUALISE

- 1- Adapter les soins et y consacrer un temps en accord avec le rythme du résident/patient
- 2- Expliquer au résident/patient ce qu'on va faire, puis ce qu'on fait quand on le fait
- 3- Respecter les habitudes de vie du résident/patient. Individualiser les soins et l'accompagnement
- 4- Assurer les soins nécessaires aux besoins vitaux et au confort du résident/patient
- 5- Prendre en compte des douleurs physiques, tant sur le plan psychologique, que sur le plan médical

III. RECONNAISSANCE DE CE QUI EST EXPRIME

et même en accompagner l'expression, tout en respectant une précieuse confidentialité

- 1- Reconnaître les douleurs psychiques du résident/patient, même si on ne peut y remédier
- 2- Reconnaître la plainte de la douleur physique du résident/patient comme vraie
- 3- Reconnaître les souhaits exprimés par le résident/patient, même quand on ne peut les satisfaire
- 4- Utiliser la considération et la reconnaissance, ne jamais gérer un mal être par le déni
- 5- Ne porter aucun jugement, ni envers le résident/patient, ni envers ses proches
- 6- Accompagner les proches dans ce qu'ils expriment, car cela fait partie de la qualité globale des soins

IV. QUALITE DE LA VIE SOCIALE

- 1- Respect de la vie privée du résident/patient
- 2- Favoriser le lien du résident/patient avec la société, et avec ses proches
- 3- Répondre au besoin de communication et d'accomplissement personnel du résident/patient
- 4- Proposer au résident/patient un espace de vie adapté et convivial, tenant compte de ses capacités
- 5- Veiller à la qualité de cet espace de vie : propreté, odeurs, niveau sonore, décoration
- 6- Respecter la religion quelle qu'elle soit, ou l'absence de religion, du résident

V. AUTONOMIE *

- 1- Dans la mesure de sa sécurité et du respect d'autrui, permettre au résident/patient de choisir lui-même les règles de sa conduite, la direction à donner à son existence, même quand certains risques sont liés à ses décisions
- 2- Eviter de faire à la place du résident/patient ce qu'il peut faire lui-même. Juste, si nécessaire, le faire avec lui.
- 3- Maintenir la continence du résident/patient le plus longtemps possible en le conduisant aux toilettes
- 4- Permettre au résident/patient de demander de l'aide en mettant une sonnette à sa disposition
- 5- Mettre en œuvre, avec soin, ce qui est énoncé au § III « Reconnaissance de ce qui est exprimé »

**Autonomie vient du grec autonomos :*

de auto (soi-même) et nomos (lois). C'est à dire « régi par ses propres lois »